

Rapport sur le rapport de suivi 2006 relatif à l'ARYM

2006/2289(INI) - 11/12/2006

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur les Balkans occidentaux, pouvant se résumer comme suit :

- le Conseil salue les progrès accomplis dans la région et réaffirme que la politique de l'UE à l'égard des Balkans repose sur une **perspective européenne claire** et sur l'application d'une conditionnalité équitable et rigoureuse, conformément au processus de stabilisation et d'association et à l'Agenda de Thessalonique. À cet égard, le Conseil rappelle les passages consacrés à cette question dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2005 et de juin 2006, notamment en ce qui concerne la pleine coopération avec le TPIY. Afin de continuer à encourager ces progrès, le Conseil a appelé de ses vœux une mise en œuvre rapide et effective des priorités définies par les partenariats européens, qui continueront d'être un instrument décisif pour orienter les efforts déployés par ces pays pour se rapprocher de l'UE ;
- en ce qui concerne l'ancienne République yougoslave de Macédoine (l'ARYM), le Conseil s'est félicité des progrès réalisés par ce pays mais regrette que le rythme des réformes se soit ralenti en 2006. Le pays a besoin de renforcer ses efforts pour mettre en œuvre les **réformes de la police et du système judiciaire et pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption**. Il doit garantir l'indépendance et la capacité de l'administration publique. Il lui faut également poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Ohrid et du respect des obligations nées de l'accord de stabilisation et d'association. Le Conseil s'est félicité, que le dialogue politique entre le gouvernement et l'opposition ait repris et a encouragé les parties à intensifier leur collaboration de manière à poursuivre la mise en œuvre des réformes.